



# **Réponse du Conseil communal à l'interpellation écrite no 10-608 des groupes PopVertsSol et socialiste par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Thomas Facchinetti et consorts, intitulée « Non à l'exploitation grâce à nos impôts ! »**

(du 22 novembre 2010)

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Le 3 mai 2010, les groupes PopVertsSol et socialiste par Mme Catherine Loetscher Schneider, M.Thomas Facchinetti et consorts ont déposé l'interpellation suivante:

*« L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO s'engage dans le monde entier pour des conditions de travail équitables. Pour se libérer de la pauvreté, les hommes et les femmes des pays en développement doivent en effet disposer d'un travail décent, qui leur permette de vivre et ne menace pas leur santé. Or cela n'est pas encore le cas aujourd'hui, et beaucoup des produits que nous pouvons acheter dans nos magasins sont fabriqués dans des conditions inhumaines. Travail d'enfants, problèmes de santé, salaire de misère et longue semaine de travail sont souvent la face cachée des produits bon marché.*

*L'OSEO a lancé une campagne intitulée: «Non à l'exploitation grâce à nos impôts!»*

*Elle consiste à demander que les collectivités publiques veillent à ce que les biens qu'elles achètent soient produits dans des conditions décentes.*

*Que ce soient les jus de fruit offerts lors d'apéritifs, le papier utilisé dans les secrétariats, le café acheté pour un service, les fleurs choisies pour des occasions officielles, les bordures de trottoir, les pierres à paver et autres matériaux de construction, le matériel informatique ou encore les vêtements de travail, la liste des achats d'une commune est vaste.*

*Les collectivités et pouvoirs publics suisses dépensent chaque année 36 milliards de francs en commandes de toutes sortes. 19% du volume est généré par la Confédération, 38% par les cantons et 43% par les communes (source: Bureau de l'intégration DFAE/DFE ). C'est donc un marché tout à fait significatif.*

*Une politique d'achats correcte passe par le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la législation du pays de production.*

*Parmi ces normes il y a l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, le droit d'exercer des activités syndicales, l'égalité des salaires entre hommes et femmes et l'interdiction des discriminations dans le monde du travail.*

*Le respect de ces droits fondamentaux devrait être une évidence dans le monde entier, et il n'est pas normal que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s, pratiques qui sont interdites en Suisse. Cela induit une forme de concurrence déloyale, où des pays se retrouvent plus concurrentiels sur le marché, car ils ne respectent aucune norme environnementale et payent les travailleurs au lance-pierres.*

*Nous voulons savoir si le Conseil communal*

- 1. Obligera légalement et contractuellement toutes les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de même que la législation nationale, dans l'exécution du mandat qui leur est adjugé dans une procédure de marché public.*
- 2. Sensibilisera et informera l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la*

*population sur les mesures décidées et mises en œuvre.*

3. *Favorisera les achats de produits issus du commerce équitable et biologique.*

*La Ville de Zurich a déjà pris acte de cette démarche et a écrit un guide à ce sujet. Nous le tenons à disposition du Conseil communal. L'OSEO a de son côté rédigé également un guide, qui est remis au Conseil communal en même temps que l'interpellation >>*

Le texte de l'interpellation, valant comme développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après conformément à l'art. 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

## **1. Situation**

En 2000, la Ville de Neuchâtel s'est dotée d'un Agenda 21, manifestant ainsi une forte volonté d'intégrer le développement durable dans la gestion et le développement de ses actions.

Lors de son lancement, le processus prévoyait la mise en œuvre, par étapes, de 23 actions concrètes. Elles ont été choisies sur la base d'un état des lieux des activités de la Ville et d'un long travail de concertation entre services et représentants d'associations, d'institutions universitaires, des milieux culturels, sociaux et économiques et du Canton. Ce programme d'actions a reçu l'aval de votre Autorité ainsi qu'un crédit pour sa réalisation.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il est toujours possible de s'améliorer. Plus encore, il est nécessaire de constamment chercher à progresser. Œuvrer en faveur de la durabilité est un processus constant et exigeant. C'est également un état d'esprit qui doit se traduire, c'est un idéal, dans chaque domaine d'activité, dans chaque décision prise.

Conformément aux engagements pris en 2000, la politique que nous menons doit intégrer les finalités du développement durable, au travers de ses trois volets : environnement, social, économie.

Un des défis lié à la démarche réside dans la nécessaire cohérence qu'il convient d'établir entre les intentions et les actes. C'est un travail de longue haleine que nous poursuivons depuis des années, au mieux de nos compétences, apprenant de nos expériences et dans la mesure de nos moyens.

En 2008, une section « développement durable » a été constituée au sein de l'Administration. Elle est animée par le délégué à l'Environnement, à la mobilité et au développement durable.

Actuellement, un bilan est en cours de réalisation afin d'évaluer le premier train d'actions proposées en 2000 dans le cadre de l'Agenda 21. Nous vous présenterons ainsi un rapport portant sur un deuxième train de mesures. L'heure est venue de tirer les enseignements du premier agenda et de concrétiser, dans de nouvelles actions, notre volonté politique en faveur du développement durable.

Dans cet esprit, nous saluons la démarche initiée par l'OSEO et relayée par les interpellateurs.

Relevons qu'agir pour le développement durable dépasse largement les actions menées à l'échelle locale. Une action plus globale est nécessaire, raison pour laquelle une coordination des politiques publiques doit être établie.

A notre niveau, et pour être cohérents avec les axes stratégiques inscrits dans notre programme politique, nous devons mieux intégrer ces principes pour nos achats. Les critères économiques sont certes importants, mais nous ne devons pas laisser de côté les critères environnementaux et sociaux.

## **2. Politique d'achat et de mise en soumission**

L'action 5 de l'actuel Agenda 21 s'intitule « politique d'achat et de mise en soumission ». Regroupée avec d'autres actions en 2007, elle a débouché sur des mesures clairement « environnementales ». Ont été abordés, par exemple, la problématique du papier recyclé ou encore le tri des déchets. Force est de constater que le volet « social » n'a pas été traité, notamment parce que les produits avec « labels sociaux » sont pour l'instant pratiquement absents du marché. Notre intention est de prendre en considération ce volet dans le cadre du 2<sup>ème</sup> train de mesures.

A cet effet, nous pourrions bénéficier de l'expérience de l'OSEO, ainsi que de celles des Etats de Genève, de Zürich et de Vaud.

On ne part pas de zéro et c'est tant mieux! Par ailleurs, des guides pour des achats durables sont existants, dont un a été mis en ligne : [www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch).

### **3. Quelques réflexions sur l'application du principe**

Si la démarche proposée par l'OSEO ne peut faire que l'unanimité, il faut quand même relever que son application stricte est délicate. La mondialisation de l'économie rend difficile, voire des fois impossible, l'identification des produits achetés, ainsi que leur provenance.

Lorsqu'il s'agit de produits tels que certains cités dans le développement de l'interpellation, la réponse peut être relativement simple et sûre. Pour un jus de fruits ou la production de pavés, la traçabilité depuis le producteur primaire est facile à vérifier.

Par contre, lorsqu'il s'agit de produits plus complexes comme un ordinateur, un téléphone portable, un véhicule, la question se révèle plus délicate. Ces produits sont le résultat d'assemblages d'autres produits, qui eux-mêmes sont le résultat d'autres assemblages. Il est très difficile, voire impossible, de suivre tous les intermédiaires en cascades. Parfois, c'est en bout de chaîne, au niveau de l'extraction des minerais utilisés pour une petite partie de quelques-uns des composants d'un produit, que se situent les problèmes sociaux les plus délicats.

L'exemple du coltan, minerai dont on tire le tantale, est révélateur de la problématique. Ce dernier est un métal utilisé pour sa résistance à la corrosion. On le trouve dans les téléphones portables (env. 0.18 g par appareil), les caméras, les ordinateurs,... L'Afrique détient 80% des réserves mondiales connues de coltan, notamment en République Démocratique du Congo et au Rwanda. L'attrait et les bénéfices de cette production alimentent les instabilités politiques dans ces régions. Par ailleurs, le raffinage de ce produit pollue les quelques cours d'eau locaux. La population locale est ainsi doublement victime de la situation, impliquant de lourdes conséquences humanitaires. Comment être sûr de l'origine du tantale que l'on trouve dans les composants de nos achats de matériels électroniques ? A quand un ordinateur labélisé « Max Havelaar » ?

Pour être efficace, la réponse doit se situer au niveau national ou international. Une organisation doit se mettre en place, afin d'établir un label ou en certificat crédible qui garantissent des contrôles stricts.

A l'échelle de notre commune, nous n'avons pas les moyens de lancer une telle opération. Par contre, nous pourrions soutenir une telle démarche. Dans tous les cas, nous sommes attentifs à l'évolution des certificats et labels et nous adapterons nos directives concernant les achats en fonction de leur évolution.

#### **4. Actions symboliques**

En mars 2009, une mesure a été prise. Bien que modeste, elle possède néanmoins la qualité d'être concrète. Lors des manifestations officielles ou durant les séances de commissions de la Ville, le jus d'orange a été remplacé par du jus de pommes. Ce dernier est produit à Cernier par une unité de formation AI.

Autre exemple, les bouquets de fleurs : l'établissement horticole de la Ville, situé à Cernier, produit les fleurs utilisées, à titre principal, pour embellir les parcs et jardins de Neuchâtel, respectivement pour les réceptions, les terrines de mariages ou les décorations de lieux lors d'événements. Entre les mois de décembre et d'avril, il n'y a pas de production de fleurs « coupées », en raison des coûts élevés qui seraient nécessaires pour chauffer les serres. C'est cohérent d'un point de vue économique et environnemental.

Il peut néanmoins arriver, à l'occasion de certains événements, qu'un bouquet de fleur puisse être offert. Afin d'éviter de devoir acheter, en hiver, des fleurs produites en dehors d'Europe, par exemple des roses d'Afrique, nous avons décidé d'offrir des fleurs de saison, non plus sous la forme de bouquet mais en pot. Elles seront cultivées à Cernier. Actuellement, ce serait par exemple des cyclamens. Cette mesure prendra effet durant l'année 2011.

#### **5. Suite du processus**

Nous devons clairement poursuivre nos efforts pour « durabiliser » nos achats, que ce soit au travers de matériaux « consommables » ou de nos soumissions publiques, en renforçant nos critères d'adjudication. Là encore, il s'agit d'une démarche qui ne se limite pas à une action mais qui doit s'inscrire dans la durée.

Nous sommes ouverts à appliquer largement ce principe tout en sachant qu'il est difficile d'avoir de garantie absolue pour l'ensemble des achats.

Dans un premier temps, nous allons constituer, dans le cadre de l'Agenda 21, un groupe de travail chargé de nous faire des propositions réalistes en vue d'intégrer le volet « social » dans notre politique d'achat.

Nous envisageons également de mettre à disposition de l'ensemble des services les documents mentionnés dans le développement de votre interpellation.

Le but est de développer un guide d'achat adapté à l'échelle locale, en nous basant sur les guides existants. Sur cette base, nous établirons des mesures d'applications, notamment envers les fournisseurs et prestataires de services.

## **6. Conclusion**

Conscients de l'importance de la problématique soulevée par les interpellateurs, nous nous engageons à apporter des réponses concrètes dans le cadre du 2<sup>ème</sup> train de mesures de l'Agenda 21.

Les expériences menées dans plusieurs cantons seront des ressources utiles à l'établissement d'une politique d'achat intégrant pleinement le volet social du développement durable.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 10-608.

Neuchâtel, le 22 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol